

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/11/2024 - 57675 - 2001 B 05806 - 440 126 365 - EXPERTISE COMPTABLE
LELOUCH ASSUIED AUDITEURS ASSOCIES

SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES

31 rue Victor Hugo
92400 Courbevoie

Siret : 44012636500020

certifié conforme

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

 **Sommaire**

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	12

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/07/2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES relatifs à l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 12 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 853 687
Chiffre d'affaires	3 027 869
Résultat net comptable (Bénéfice)	20 709

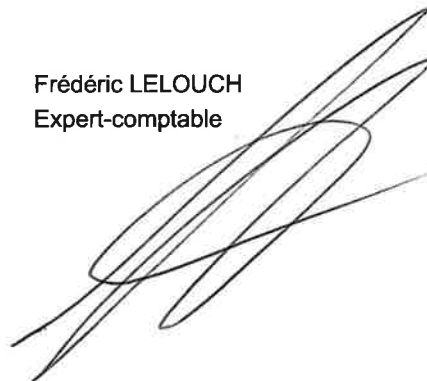
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Courbevoie

Le 01/01/1900

Frédéric LELOUCH
Expert-comptable



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	32 122	17 923	14 199	24 610
Fonds commercial (1)	550 143		550 143	550 143
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	447 509	386 521	60 989	89 127
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	680		680	831
Autres immobilisations financières	16 970		16 970	16 270
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 047 425	404 444	642 981	680 981
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 495 558	37 093	1 458 466	1 191 317
Autres créances	67 397		67 397	83 305
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	684 844		684 844	1 049 683
Charges constatées d'avance (3)				6 000
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 247 799	37 093	2 210 706	2 330 305
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 295 223	441 536	2 853 687	3 011 287

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	175 000	175 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	17 500	17 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	89 880	89 880
Report à nouveau	879 191	845 803
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	20 709	33 387
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 182 280	1 161 571
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	645 854	717 145
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 247	1 247
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 273	418 527
Dettes fiscales et sociales	566 837	584 488
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 096	22 208
Produits constatés d'avance	106 100	106 100
TOTAL DETTES	1 671 407	1 849 716
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 853 687	3 011 287

(1) Dont à plus d'un an (a)	366 096	664 557
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 305 311	1 185 159
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 2 853 687 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 709 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	550 143			550 143
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 122			32 122
Immobilisations incorporelles	582 265			582 265
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	124 788	12 700		137 488
- Matériel de transport	100 408		34 198	66 210
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	242 698	1 114		243 811
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	467 894	13 814	34 198	447 509
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 101	549		17 650
Immobilisations financières	17 101	549		17 650
ACTIF IMMOBILISE	1 067 260	14 363	34 198	1 047 425

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2022
Éléments achetés	550 143
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	550 143

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 512	10 411		17 923
Immobilisations incorporelles	7 512	10 411		17 923
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	107 566	11 072		118 638
- Matériel de transport	81 501	13 242	34 198	60 545
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	189 700	17 638		207 337
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	378 766	41 952	34 198	386 521
ACTIF IMMOBILISE	386 279	52 363	34 198	404 444

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 580 605 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	680		680
Autres	16 970		16 970
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 495 558	1 495 558	
Capital souscrit - appelé, non versé	67 397	67 397	
Charges constatées d'avance			
Total	1 580 605	1 562 955	17 650
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	150		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	22 010
Charges sociales - produits à recev	429
Total	22 440

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 175 000,00 euros décomposé en 7 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 671 407 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	645 854	279 758	366 096	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 273	328 273		
Dettes fiscales et sociales	566 837	566 837		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	24 343	24 343		
Produits constatés d'avance	106 100	106 100		
Total	1 671 407	1 305 311	366 096	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 71 292

(**) Dont envers les associés 1 247

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	168 714
Dettes provis. pr congés à payer	121 370
13ème mois Salaires CAP	30 560
Charges sociales s/congés à payer	44 770
Charges sociales sur primes prov.	13 725
Taxe d apprentissage CAP	8 205
Formation continue CAP	976
Taxe foncière CAP	1 670
T.V.T.S CAP	1 094
Total	391 085

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	106 100		
Total	106 100		

ECLA AUDITEURS ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 175 000 euros
Siège social : 31 rue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE
440 126 365 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30
DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente Décembre,
À onze heures,

Les associés de la Société ECLA AUDITEURS ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 175 000 euros, divisé en 7 000 parts de 25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- Société FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH, titulaire de 3 500 parts sociales en pleine propriété,
- Société OLIVIER ASSUIED CONSEIL, titulaire de 3 500 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric LELOUCH, cogérant non associé.

Monsieur Olivier ASSUIED, cogérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 9 582 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 20 708,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 20 708,74 euros

A la réserve statutaire 20 708,74 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 879 190,60 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 899 899,34 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 899 899,34 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

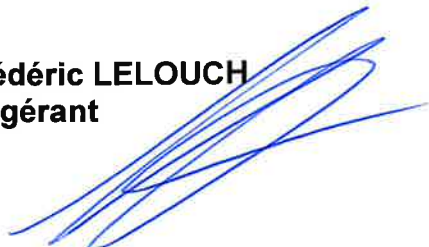
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Frédéric LELOUCH
Cogérant



Olivier ASSUIED
Cogérant



